



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques

Section d'Ille-et-Vilaine

CAP 10 FEVRIER 2012

MUTATIONS 1^{ER} AVRIL 2012 FILIERE GESTION PUBLIQUE

Tout d'abord, s'agissant des nouvelles règles de gestion, nous constatons que la Direction Générale donne des réponses évasives, voire fumeuses aux revendications de FO en matière de gestion des mutations :

- ❖ un ou deux mouvements de mutation en 2013 ? Réponse de la direction : on n'en sait rien !
- ❖ le droit au retour - affectation dans le département d'origine- pour tous (gestion publique et filière fiscale) des lauréats des concours internes et promus par liste d'aptitude ? Réponse de la direction : ce n'est toujours pas à l'ordre du jour
- ❖ un système de bonification pour ne pas léser les agents Gestion Publique qui restent inscrits à l'ancienneté de la demande ? Réponse de la direction : on y pense

FO exige que des réponses favorables soient enfin apportées à ces questions essentielles pour les choix de carrière des agents.

En application de la Révision Générale des Politiques Publiques dont FO revendique l'arrêt, 2441 emplois sont supprimés à la DG FiP en 2012, 25 en Ille et Vilaine.

Ces suppressions d'emplois impactent les mouvements de mutation : arrivée de 2 cadres B seulement au mouvement de mutation du 1^{er} avril de la filière Gestion Publique, alors que 22 emplois sont déclarés vacants et que 10 départs en retraite sont recensés pour le 1^{er} trimestre 2012, 5 pour les 6 mois suivants !!!

Après ce mouvement national, on recense 42 demandes de mutation de contrôleurs pour l'Ille et Vilaine en instance.

Après le mouvement local présenté en CAP, un nombre important de demandes infra départementales restera insatisfait, à cause du faible nombre d'arrivées dans le département.

La situation de nombreux postes et services a été dénoncée par les agents lors de l'interruption du comité technique du 26 janvier, puis dans les témoignages que vous avez reçus d'agents grévistes le 2 février : trésoreries de Plélan, Chartres, Montauban, Pôle Enregistrement, SIP de RENNES, Centre Gestion Service Retraites, Trésorerie Contrôle Automatisé, etc .

Vous nous confirmerez que vous avez bien communiqué à la Direction Générale ces témoignages des collègues. Personne ne pourra dire : « je ne savais pas ».

Enfin, vous n'êtes pas sans connaître de problèmes de plus en plus fréquents générés par les conditions de travail difficiles et le recul de l'âge de départ en retraite des agents.

C'est dans ce contexte que la loi de Finances pour 2012 impose, au nom de la « réduction de la dette publique » le « jour de carence » ou non paiement de salaire pour le 1^{er} jour d'arrêt maladie. FO renouvelle ici la revendication d'abrogation de cette mesure.

***27 000 agents des Finances étaient en grève le 2 février,
car TROP, C'EST TROP !!***

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques 35
Permanence FO, DRFIP 35, avenue Janvier, 35000 RENNES
Tél : 02 99 79 80 73

Courriel : fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035>